

Règlement technique 2021

Partie 1 : Prescriptions Générales

1.1 Dispositions

1.2 Carburant et Lubrifiant

1.3 Pneumatiques

1.3.1 Applications communes

1.3.2 Applications Spécifiques

Partie 2 : Prescriptions par Catégories

2.1 Mini-Rookie & Mini

2.1.1 Moteur, accessoires et équipements

2.1.2 Roulements

2.1.3 Carburateur et accessoires

2.1.4 Batteries

2.1.5 Châssis, accessoires et équipements

2.3 X30 Junior

2.3.1 Moteur, accessoires et équipements

2.3.2 Roulements

2.3.3 Carburateur et accessoires

2.3.4 Batteries

2.3.5 Châssis, accessoires et équipements

2.4 X30 Senior, X30 Master, X30 Gentleman

2.4.1 Moteur, accessoires et équipements

2.4.2 Roulements

2.4.3 Carburateur et accessoires

2.4.4 Batteries

2.4.5 Châssis, accessoires et équipements

2.5 X30 Super Shifter 175cc

2.5.1 Moteur, accessoires et équipements

2.5.2 Roulements

2.5.3 Carburateur et accessoires

2.5.4 Batteries

2.5.5 Châssis, accessoires et équipements

Partie 3 : Chronologie

3.1 Version initiale

3.2 Mises à jour

- Partie 1 -

(Prescriptions Générales)

1.1 Dispositions

A la lecture de ce règlement, ne jamais oublier que toute modification ou adjonction sur le moteur et/ou ses accessoires est interdite, si elle n'est pas expressément autorisée.

Par modification, IAME entend toutes les opérations susceptibles de changer l'aspect initial et les côtes d'une pièce d'origine. Interdiction absolue de transformer la configuration interne du moteur d'origine par polissage, retrait ou ajout de matière.

Toute modification et/ou montage ayant pour conséquence de fausser une valeur et/ou son contrôle est interdit.

Les pilotes ou leur tuteur sont responsables de la conformité de leur matériel.

IMPORTANT:

Les tolérances d'usinage, d'assemblage et de réglages indiqués sur les fiches d'homologation ou techniques, se réfèrent exclusivement aux tolérances de fabrication. Toutefois, il est absolument interdit d'effectuer une quelconque intervention sur le moteur et/ou ses accessoires, même si les caractéristiques dimensionnelles rentrent dans les limites prescrites par les tolérances.

*Les fiches d'homologation et fiches techniques en vigueur sont listées dans le document récapitulatif de référence **IAME Séries BENELUX DR 2021** à l'indice en vigueur*

Elles font partie intégrante du présent règlement technique et de ses annexes

Pour tout point ne figurant pas dans le présent règlement Technique et ses annexes, Le règlement technique et annexes CIK en vigueur sera appliqué.

Les contrôles de conformité sont effectués par l'équipe de contrôle technique IAME SERIES BENELUX avec la collaboration de l'équipe des contrôleurs techniques de la Fédération. C'est cette dernière et elle seule qui rédigera les constats de non conformité éventuels.

Une ou plusieurs personne(s) mandatée(s) par le promoteur des IAME SERIES BENELUX peuvent participer aux contrôles techniques et auront accès aux données relevées sans que celles-ci ne puissent être communiquées à des tiers (hormis à la Fédération et/ou à IAME S.p.a.S.U)

La ou les personne(s) mandatée(s) peuvent être des revendeurs agréés IAME-Belgium.



Partie 1 – Prescriptions générales – 1.1 Dispositions

Le promoteur des IAME SERIES BENELUX peut également participer aux contrôles techniques et aura accès aux données relevées sans que celles-ci ne puissent être communiquées à des tiers (hormis à la Fédération et / ou à IAME S.p.a.S.U) Dans ce cas, le ou les revendeur(s) agréé(s) mandaté(s), le promoteur, pourront proposer les contrôles à réaliser, ce en concertation avec les contrôleurs techniques IAME SERIES BENELUX et de La Fédération.

Lors des contrôles techniques seuls font office de référence absolue et indiscutable :

- o Le présent règlement
- o Les fiches d'homologation, fiches constructeur ou fiches techniques
- o La comparaison avec l'élément étalon

En cas de controverse sérieuse lors d'un contrôle technique, les pièces faisant l'objet de contestation pourront être retenues et mise sous scellé pour être expédiées par l'organisation à IAME S.p.a.S.U qui procédera à une expertise en usine.

La décision de la " IAME " prévaut sur toutes contestations des éléments cités ci-dessus.

Les moteurs doivent obligatoirement arborer les numéros de série gravés par l'usine IAME S.p.a.S.U, sauf dérogation autorisée (exemple : changement des carters)

Pour les pilotes issus du Benelux (Nationalité ou Licence) les moteurs ne peuvent être achetés qu'auprès des revendeurs agréés IAME Belgium ou IAME Netherlands et ils seront accompagnés d'un passeport rempli et authentifié par un revendeur agréé (liste en annexe)

Pour les pilotes étrangers (hors zone Benelux) utilisant des moteurs non fournis par "IAME-Belgium" ou " IAME Netherlands », les moteurs doivent obligatoirement être accompagnés d'un passeport d'identification " Temporaire " rempli et authentifié par " IAME-Belgium" qui indique clairement le nom du team ainsi que l'identité du signataire. Le signataire est obligatoirement le responsable du team qui s'engagera sur la conformité du moteur concerné (voir document annexe « Règlement de plombage des moteur ») Si le signataire n'est pas présent sur l'épreuve, il doit se faire représenter via un formulaire de procuration dûment rempli (voir document annexe)

1 moteur "Course " et 1 moteur " Réserve " sont autorisés par épreuve.

Les moteurs doivent obligatoirement être scellés par un plomb IAME numéroté délivré par "IAME-Belgium "ou" IAME Netherlands " (IAME Série RT Annexe N°04) à partir des essais qualitatifs et sans discontinuer jusqu'à la fin de l'épreuve.

En plombant un moteur, le revendeur agréé (ou le responsable du team dans le cas d'un pilote étranger) s'engage à ce que celui-ci soit parfaitement conforme.

Le passeport du moteur de «course» sera présenté lors du contrôle technique.

Il sera vérifié que les numéros de série et de scellé moteur sont correctement indiqués sur le passeport moteur qui sera alors conservé durant toute la durée de l'épreuve par le contrôle technique.



Partie 1 – Prescriptions générales – 1.1 Dispositions

A partir des essais qualitatifs le choix du moteur Course est définitif. Si un pilote veut utiliser son moteur Réserve il devra se présenter au contrôle technique pour faire constater que le moteur Course n'est plus en état de marche (casse moteur ou problèmes significatifs) C'est le délégué technique qui prendra la décision d'autoriser ou non l'utilisation du moteur de réserve. En cas d'accord de ce dernier, le moteur de Réserve sera enregistré à son tour et le passeport sera déposé au contrôle technique. Le moteur remplacé restera au contrôle technique jusqu'à la fin de l'épreuve, il pourra être inspecté sous la supervision du revendeur en ayant la responsabilité.

A partir des essais qualitatifs, tout déplombage d'un moteur en l'absence d'un commissaire technique est interdit et fera l'objet d'un constat de non-conformité.

IMPORTANT :

En cas de non conformité de la partie scellée du moteur :

- o Le pilote concerné se verra exclu du meeting
- o La responsabilité du revendeur effectuant les entretiens sera engagée.
- o Il pourra voir son agrément suspendu après analyse de la gravité des faits reprochés.

Chaque pilote doit prévoir un espace sur les carrosseries de son kart réservé aux sponsors des IAME SERIES BENELUX. Tout affichage sur le kart d'une marque ou firme concurrente directe d'un des sponsors de la IAME SERIES BENELUX est strictement interdit. *Toute publicité, quelle que soit, pour un préparateur moteur hors zone Benelux est interdite pour un pilote du Benelux.*

Pour les catégories X30 Junior / Senior / Master / Gentleman, seuls les cylindres avec marquage d'origine " IAME " des plans de joints et avec goupille de rétention de chemise sont autorisés.



1.2 CARBURANT et LUBRIFIANT

Un carburant de distribution courante Essence 98 Sans plomb – E5, (Norme EN 228) provenant de la station-service imposée lors de chaque épreuve, sans aucun additif ajouté autre que l'huile pour la lubrification du moteur, est le seul autorisé.

L'organisation désignera et communiquera la station-service imposée (IAME Séries RT annexe N°02) ou sera prélevé l'échantillon de référence et ce à des fins de contrôles par comparaison du mélange utilisé avec le mélange de référence (IAME Séries RT annexe N°01)

L'huile WLADOIL K2T, est le seul lubrifiant autorisé

Concentration Imposée :

Mini : 4 à 6 %

Autres catégories : 5 à 6 %

Le pourcentage utilisé devra être déclaré sur le passeport technique à remettre lors du contrôle technique.

Tout dépassement de la limite fixée par rapport à l'échantillon de mélange de référence fera l'objet d'un constat de non-conformité (IAME Séries RT annexe N°01)

L'appareil de contrôle utilisé est le « fuel tester » de marque DIGATRON.

L'organisateur se réserve le droit de demander aux concurrents de vidanger leur réservoir et d'utiliser en échange un carburant fourni par l'organisation, qui sera du 98 sans plomb-E5 provenant de la station-service de référence, sans qu'aucune réclamation ne soit acceptée.

Dans ce cas, le mélange sera effectué en parc fermé sous le contrôle d'un commissaire technique par le pilote ou son mécanicien qui devra utiliser pour le mélange un bidon d'huile scellé ou cacheté avec sa capsule d'origine.

1.3 PNEUMATIQUES

1.3.1 Applications Communes

Seuls les pneus (Slicks et pluies) achetés chez un revendeur agréé "IAME-Belgium" ou chez le promoteur des "IAME Séries BENELUX" sont **autorisés**.

Disposition particulière :

Pour les concurrents **Néerlandais**, lors des meetings "IAME Séries **BENELUX**" :

- o Les vouchers pour les pneus de course (Slicks et pluies) doivent être achetés chez "IAME **Netherlands**"
- o Seuls les pneus (Slicks et pluies) achetés chez "IAME **Netherlands**" sont autorisés pour les essais

Les pneus doivent être utilisés tels que livrés par le fournisseur.

Tous traitements pouvant modifier les caractéristiques des pneumatiques est strictement interdit

Tout système embarqué de prise et transmission de pression et température de pneus est strictement interdit dans toutes les catégories.

L'appareil de mesure "MiniRAELite" est utilisé pour vérifier que les pneus sont en conformité avec le règlement.

La mesure COV ne doit pas dépasser **5 ppm. (valeur maximale)**

Nota : La pollution des pneus, (Ex : Produit de montage inadapté, spray pour chaîne, Carburant, etc.) doit être évitée car elle peut entraîner le dépassement de la valeur limite.

Si le contrôle révèle que les pneus ne sont pas en conformité avec le règlement, le pilote concerné ne sera pas autorisé à accéder à la Pré-grille et par conséquent ne participera pas à la partie correspondante de la compétition.

Les organisateurs de la IAME SERIES BENELUX se réservent le droit de procéder à la mise en parc fermé des pneus et ce sans préavis.

Nota :

- o le concurrent qui constate un défaut sur un pneu lors de l'enregistrement devra le faire constater par le responsable des pneumatiques.
- o le concurrent qui sur la même référence et type de pneu constate lors de l'enregistrement une différence de circonférence égale ou supérieure de 15 mm pourra demander le remplacement de celui-ci.
- o Ces dispositions ne s'appliquent que sur les pneus enregistrés n'ayant pas encore été utilisés.

1.3.2 Applications Spécifiques

Mini-Rookie & Mini :

- Slicks : **Komet K1D-M**
- Pluies : **Interdits**

Pneus Slicks ("Course")

- Pour les pneus Slicks "course" les concurrents doivent acheter un Voucher chez leur revendeur respectif.

Ce Voucher leur permettra de retirer auprès de l'organisation un train de pneus « course » provenant d'un même lot et qui sera scanné lors de la distribution.

Les pneus Slicks "course " ne peuvent être utilisés qu'à partir des essais qualificatifs.

Pour les Essais Qualificatifs, Manches Qualificatives et la Finale, les seuls pneus utilisables sont ceux qui auront été enregistrés par l'organisation lors de la distribution.

Pneu slick (" Réserve ") :

- Pour le pneu slick de "réserve", les concurrents retireront un Voucher " pneu de réserve " en temps voulu chez leurs revendeurs respectifs.

Ce Voucher leur permettra de retirer auprès de l'organisation un pneu de réserve qui sera enregistré.

Ce pneu de réserve ne pourra être distribué et enregistré qu'après les Essais Qualificatifs

Quantité autorisée : (Par meeting)

- 2 pneus Avants et 2 pneus Arrières
- 1 pneu de " réserve" (Avant ou Arrière)

Pneus Slicks (Essais)

A partir des essais libres officiels la gestion des pneumatiques est libre, ceux-ci doivent être ceux imposés dans la catégorie

Ils seront contrôlés avant chaque départ de séance.

Pneus Pluies (essais) :

Les pneus pluie sont interdits.

1.3.2 Applications Spécifiques (suite – X30 Junior)

X30 Junior

Slicks: **Komet K2H** Pluies: **Komet K1W**

Quantités autorisées : (Par épreuve)

SLICKS

- 2 pneus Avants et 2 pneus Arrières
- 1 pneu de " réserve " (Avant ou Arrière au choix)

PLUIES

- 2 pneus Avants et 2 pneus Arrières
- 2 pneus de « réserve » (Avant(s) et/ou Arrière(s) au choix)

Pneus Slicks Course

- Pour les pneus **Slicks "course"** les concurrents doivent acheter un Voucher chez leur revendeur respectif

Ce Voucher leur permettra de retirer auprès de l'organisation un train de pneus « course » provenant d'un même lot et qui sera scanné lors de la distribution.

Les pneus Slicks "course " ne peuvent être utilisés qu'à partir des essais qualificatifs.

Pour les Essais Qualificatifs, Manches Qualificatives et la Finale, les seuls pneus utilisables sont ceux qui auront été enregistrés par l'organisation lors de la distribution.

Pneu Slick course Réserve

- Pour le pneu **slick de "réserve"**, les concurrents doivent retirer un Voucher " pneu de réserve " en temps voulu chez leur revendeur respectif.

Ce Voucher leur permettra de retirer auprès de l'organisation un pneu de réserve qui sera enregistré.

Ce pneu de réserve ne pourra être distribué et enregistré qu'après les essais qualificatifs

Pneus Slicks Essais

Pour les **Essais Libres** et **Essais Libres-officiels**, les pneus sont libres, ceux-ci devront être ceux imposés dans la catégorie.

Ils seront contrôlés avant chaque séance.

Pour les essais officiels et le warm up (si un warm up est prévu), les pneus sont libres, de même marque et type que ceux imposés dans la catégorie.

1.3.2 Applications Spécifiques (suite – X30 Junior)

Pneus Pluies Course

A chaque épreuve de la IAME Séries Benelux, les pilotes doivent obligatoirement enregistrer des pneus pluies "course" neufs.

Les pneus pluie "course" neufs enregistrés lors des épreuves "IAME Séries Benelux 2021" précédentes sont également autorisés.

IMPORTANT :

Les pneus pluies "course" doivent impérativement être enregistrés en même temps que les pneus slicks.

Il ne sera plus possible d'enregistrer les pneus pluie "course" après l'enregistrement des pneus slicks.

Aucune exception ne sera autorisée.

Les pneus Pluies "course" ne peuvent être utilisés qu'à partir des essais qualificatifs.

Pour les Essais Qualificatifs, Manches Qualificatives et la Finale, les seuls pneus utilisables sont ceux qui auront été enregistrés par l'organisation lors de la distribution.

Pneus pluies Réserve

Pour les pneus pluies de "réserve", les concurrents doivent retirer un Voucher "pneu(s) de réserve" en temps voulu chez leur revendeur respectif

Ce Voucher leurs permettra de retirer auprès de l'organisation le ou les pneus de secours qui seront enregistré(s).

Ce (s) pneu(s) de réserve ne pourra (ont) être distribué(s) et enregistré(s) qu'après les Essais Qualificatifs.

Ce n'est qu'après leur enregistrement que le ou les pneus pluies de "réserve" pourront être utilisés.

Pneus Pluies Essais

Pour les pneus des Essais Libres et Essais Libres-officiels la gestion est libre, ceux-ci doivent être ceux imposés dans la catégorie.

Ces pneus pourront être fournis par les concurrents, ou achetés chez leurs revendeurs respectifs

Pour les essais officiels et le warm up (si un warm up est prévu), les pneus seront libres, de même marque et type que ceux imposés dans la catégorie.

1.3.2 Applications Spécifiques (X30 Senior – Master - Gentleman)

X30 Senior, Master, Gentleman.

Slicks: **Komet K2M** Pluies: **Komet K1W**

Quantités autorisées : (Par épreuve)

SLICKS

- 2 pneus Avants et 2 pneus Arrières
- 2 pneus de " réserve " (Avant et/ou Arrière au choix)

PLUIES

- 2 pneus Avants et 2 pneus Arrières
- 2 pneus de « réserve » (Avant(s) et/ou Arrière(s) au choix)

Pneus Slicks Course

- Pour les pneus **Slicks "course"** les concurrents devront acheter un Voucher chez leur revendeur respectif

Ce Voucher leur permettra de retirer auprès de l'organisation un train de pneus « course » provenant d'un même lot et qui sera scanné lors de la distribution.

Les pneus Slicks "course " ne pourront être utilisés qu'à partir des Essais Qualificatifs.

Pour les Essais Qualificatifs, Manches Qualificatives et la Finale, les seuls pneus utilisables sont ceux qui auront été enregistrés par l'organisation lors de la distribution.

Pneus Slicks course Réserve

- Pour les pneus slicks de "réserve", les concurrents doivent retirer un Voucher " pneus de réserve " en temps voulu chez leur revendeur respectif.

Ce Voucher leur permettra de retirer auprès de l'organisation les pneus de réserve qui seront enregistrés.

Ces pneus de réserve ne pourront être distribués et enregistrés qu'après les essais qualificatifs.

Pour les essais officiels et le warm up (si un warm up est prévu), les pneus sont libres, de même marque et type que ceux imposés dans la catégorie.

Pneus Slicks « Essais »

Pour les Essais Libres et Essais Libres-officiels, la gestion des pneus est libre, ceux-ci devront être ceux imposés dans la catégorie. Ils seront contrôlés avant chaque départ de séance.

Pour les essais officiels et le warm up (si un warm up est prévu), les pneus seront libres, de même marque et type que ceux imposés dans la catégorie.

1.3.2 Applications Spécifiques (X30 Senior – Master - Gentleman) - Suite

Pneus Pluies ("Course")

A chaque épreuve de la IAME Séries Benelux, les pilotes doivent obligatoirement enregistrer des pneus pluies "course" neufs.

Les pneus pluie "course" Neufs enregistrés lors des épreuves "IAME Séries Benelux 2021" précédentes sont également autorisés.

IMPORTANT :

Les pneus pluies "course" doivent impérativement être enregistrés en même temps que les pneus slicks.

Il ne sera plus possible d'enregistrer les pneus pluie "course" après l'enregistrement des pneus slicks.

Aucune exception ne sera autorisée.

Les pneus Pluies "course" ne pourront être utilisés qu'à partir des Essais Qualificatifs.

Pour les Essais Qualificatifs, Manches Qualificatives et la Finale les seuls pneus utilisables sont ceux qui auront été enregistrés par l'organisation lors de la distribution.

Pneus pluies Réserve

Pour les pneus pluies de "réserve", les concurrents doivent un Voucher "pneu(s) de réserve" en temps voulu chez leur revendeur respectif

Ce Voucher leurs permettra de retirer auprès de l'organisation le ou les pneus de secours qui seront enregistré(s).

Ce (s) pneu(s) de réserve ne pourra (ont) être distribué(s) et enregistré(s) qu'après les essais Qualificatifs.

Ce n'est qu'après leur enregistrement que le ou les pneus pluies de "réserve" pourront être utilisés.

Pneus Pluies (Essais)

Pour les pneus des Essais Libres et Essais Libres-officiels, la gestion est libre, ceux-ci devront être ceux imposés dans la catégorie.

Ces pneus pourront être fournis par les concurrents, ou achetés chez leurs revendeurs respectifs

Pour les essais officiels et le warm up (si un warm up est prévu), les pneus seront libres, de même marque et type que ceux imposés dans la catégorie.

1.3.2 Applications Spécifiques (X30 Super-Shifter)

X30 Super-Shifter

Slicks: **Komet K2M** Pluies: **Komet K1W**

Quantités autorisées : (Par épreuve)

SLICKS

- o 2 pneus Avants et 2 pneus Arrières
- o 2 pneus de " réserve " (Avant et/ou Arrière au choix)

PLUIES

- o 2 pneus Avants et 2 pneus Arrières
- o 2 pneus de « réserve » (Avant(s) et/ou Arrière(s) au choix)

Pneus Slicks Course

- Pour les pneus **Slicks "course"** les concurrents doivent acheter un Voucher chez leur revendeur respectif

Ce Voucher leur permettra de retirer auprès de l'organisation un train de pneus « course » provenant d'un même lot et qui sera scanné lors de la distribution.

Les pneus Slicks "course " ne pourront être utilisés qu'à partir des Essais Qualificatifs.

Pour les Essais Qualificatifs, Manches Qualificatives et la Finale les seuls pneus utilisables sont ceux qui auront été enregistrés par l'organisation lors de la distribution.

Pneus Slicks course Réserve

- Pour les pneus slicks de "réserve", les concurrents devront retirer un Voucher " pneus de réserve " en temps voulu chez leur revendeur respectif.

Ce Voucher leur permettra de retirer auprès de l'organisation les pneus de réserve qui seront enregistrés.

Ces pneus de réserve ne pourront être distribués et enregistrés qu'après les essais qualificatifs.

Pour les essais officiels et le warm up (si un warm up est prévu), les pneus sont libres, de même marque et type que ceux imposés dans la catégorie.

Pneus Slicks « Essais »

Pour les Essais Libres et Essais Libres-officiels, la gestion des pneus est libre, ceux-ci doivent être ceux imposés dans la catégorie. Ils seront contrôlés avant chaque départ de séance.

Pour les essais officiels et le warm up (si un warm up est prévu), les pneus sont libres, de même marque et type que ceux imposés dans la catégorie.

1.3.2 Applications Spécifiques (X30 Super-Shifter) - Suite

Pneus Pluies ("Course")

A chaque épreuve de la IAME Séries Benelux, les pilotes devront obligatoirement enregistrer des pneus pluies "course" neufs.

Les pneus pluie "course" Neufs enregistrés lors des épreuves "IAME Séries Benelux 2021" précédentes sont également autorisés.

IMPORTANT :

Les pneus pluies "course" doivent impérativement être enregistrés en même temps que les pneus slicks.

Il ne sera plus possible d'enregistrer les pneus pluie "course" après l'enregistrement des pneus slicks.

Aucune exception ne sera autorisée.

Les pneus Pluies "course" ne peuvent être utilisés qu'à partir des essais qualificatifs.

Pour les Essais Qualificatifs, Manches Qualificatives et la Finale les seuls pneus utilisables sont ceux qui auront été enregistrés par l'organisation lors de la distribution.

Pneus pluies Réserve

Pour les pneus pluies de "réserve", les concurrents devront retirer un Voucher " pneu(s) de réserve " en temps voulu chez leur revendeur respectif

Ce Voucher leurs permettra de retirer auprès de l'organisation le ou les pneus de secours qui seront enregistré(s).

Ce (s) pneu(s) de réserve ne pourra (ont) être distribué(s) et enregistré(s) qu'après les essais Qualificatifs.

Ce n'est qu'après leur enregistrement que le ou les pneus pluies de "réserve" pourront être utilisés.

Pneus Pluies (Essais)

Pour les pneus des Essais Libres et Essais Libres-officiels, la gestion est libre, ceux-ci doivent être ceux imposés dans la catégorie.

Ces pneus pourront être fournis par les concurrents, ou achetés chez leurs revendeurs respectifs

Pour les essais officiels et le warm up (si un warm up est prévu), les pneus seront libres, de même marque et type que ceux imposés dans la catégorie.

- Partie 2 –

Partie 2 – Prescriptions par catégories – 2.1 -> 2.1.1 Mini Rookie & Mini

Prescriptions par Catégories

2.1 Mini-Rookie & Mini

Poids total minimum **Mini-Rookie** (pilote compris): **105kg**

Poids total minimum **Mini** (pilote compris): **110kg**

2.1.1 Moteur, accessoires et équipements

Seul le moteur PARILLA PV60 MINI-SWIFT version 2007 est autorisé (Fiche Constructeur N°389)

Il doit être conforme à la fiche d'homologation en vigueur et utilisé avec tous les accessoires d'origine mentionnés sur la fiche.

Aucune transformation, amélioration, ajout, retrait de matière ou polissage d'un des éléments du moteur ou d'un de ses accessoires ne sont autorisés.

Seule exception :

- le garde chaîne en aluminium peut être modifié pour permettre le démontage de la chaîne facilement

Seules les pièces détachées d'origine IAME sont autorisées lors des entretiens

Squish minimum mesuré en tout point : 0.70mm

Le moteur sera monté avec un joint de cylindre d'origine IAME de 0.40mm d'épaisseur (Tolérance + 0.02 / - 0,1mm) et si nécessaire un joint supplémentaire d'origine IAME de 0.05 ou 0.10mm peut-être utilisé pour ajuster le squish.

Le Contrôle du Squish sera effectué avec un fil « étain/plomb » (étain 60% Plomb 40% marque WURTH Ref : N°0987-113) de Ø 1,5mm (+ 0.05mm / - 0.10mm), suivant la méthode décrite en annexe 12 du IAME INTERNATIONAL SERIES

La mise en marche doit se faire obligatoirement par le système de démarreur à source d'énergie embarquée; toutefois, en cas de force majeure, le démarrage pourra se faire par démarreur externe et ce, à l'appréciation du contrôle technique qui veillera à ce que le pilote se présente avec un kart en ordre de démarrage dans un délai raisonnable.

Une tresse de masse supplémentaire d'origine IAME est autorisée.

Le cache en tôle marqué IAME Parilla fixé sur le devant du carter est facultatif.

Embrayage - Transmission :

L'embrayage centrifuge doit entrer en prise totale et entraîner le kart à un régime de 4500 T / mn avec une tolérance de + 500 T/mn maximum et ce, à tout moment de l'épreuve (au départ comme à l'arrivée) Les contrôles seront fait en pré grille de départ et/ou en aire d'arrivée.



Partie 2 – Prescriptions par catégorie – 2.1.1 Mini Rookie & Mini (suite)

En cas de contrôle en pré grille, tout pilote ne satisfaisant pas à cette règle sera interdit de départ.

En cas de contrôle en parc arrivée, tout pilote ne satisfaisant pas à cette règle fera l'objet d'un constat de non-conformité technique.

Le compte-tour utilisé pour les contrôles sera de marque Alfano.

Le joint torique assurant l'étanchéité entre la cloche et le moyeu d'embrayage est obligatoire. L'intérieur de la cloche d'embrayage ainsi que les garnitures ne devront présenter aucune trace de graisse ou lubrifiant.

Le rapport de transmission est obligatoirement de 0,1388.

(Pignon moteur 10 dents d'origine IAME Couronne 72 dents, impératifs)

2 références de moyeux d'embrayages sont autorisés :

A-60840BC -> Valide jusqu'au 31/12/2021

A-61843 -> Nouveau modèle à partir de 01/01/2021

Pipe d'échappement :

MINI-ROOKIE

La pipe d'échappement d'origine IAME sans aucun ajout, ni retrait de matière avec restricteur intégré de Ø 18.30 mm maximum, à angle vif, non chanfreiné, sans polissage ni peinture ni chromage est la seule autorisée (Fiche Constructeur N°389)

MINI

La pipe d'échappement IAME sans restricteur, strictement d'origine est la seule autorisée (Fiche Constructeur N°389)

Pot d'Echappement :

Le pot d'échappement d'origine avec restricteur incorporé d'origine est le seul autorisé (Fiche Constructeur N°389) et ne pourra subir aucune modification, ajout ou retrait de matière, polissage, peinture ou chromage.

Un pot d'échappement d'origine IAME équipé d'une sonde de température peut être utilisé uniquement lors des essais libres, essais libres officiels et warm-up.

Il est interdit d'utiliser un pot d'échappement muni d'un support de sonde (même obstrué) à partir des essais qualificatifs à l'exception du (des) warm-up(s)

Bougies :

Les seules bougies autorisées sont les NGK BR8EG / BR9EG / BR10EG munies de leur joint d'origine et sans modification aucune.



2.1.2 Roulements et Bagues d'étanchéité (joints spis) :

Seuls les roulements de vilebrequin de Type 6204 jeu interne C3 ou C4 billes acier et cage polyamide de marque SKF sont autorisés. Toutefois, les roulements de même type sont tolérés.

Les joints spis doivent être impérativement montés partie creuse vers l'intérieur du carter et non remplie de quelque matière que ce soit

Il est toléré d'améliorer la tenue des joints spis par l'utilisation d'une pâte d'étanchéité. Néanmoins les joints spi resteront strictement d'origine IAME sans Aucune modification.

2.1.3 Carburateur et accessoires

TILLOTSON HW-31A (modèle avec Venturi diamètre 17,15 mm Maxi) dans sa configuration strictement d'origine muni de ses 2 brides Thermiques (N° 1 et N°2) conformément montées (IAME Séries FT N°06)

Tout retrait, ajout de matière ou polissage d'un des éléments du carburateur est strictement interdit.

Seuls les accessoires et pièces détachées d'origine livrés avec le carburateur et par IAME-Belgium sont autorisés.

- o Pointeau et son puits TILLOTSON Réf : 233-720P avec sa rondelle d'étanchéité cuivre sont les seuls autorisés
(1 seule rondelle cuivre d'origine est autorisée et obligatoire)
- o Joints et Membranes, TILLOTSON Réf : DG 1HW sont les seuls autorisés
- o Kit réparation complet TILLOTSON Réf : RK 7HW est le seul autorisé
- o Le ressort de fourchette est libre

Le joint de carburateur et les 2 joints de brides (empilage interdit) doivent obligatoirement être des joints d'origine IAME. (épaisseur 0.70 mm +/- 0.30)

Silencieux d'aspiration strictement d'origine sans aucune modification
(Fiche d'homologation Moteur N°370)

2 versions de Trompette (Origine IAME) sont autorisées :

- o Courte (coupe biseautée)
- o Longue (coupe droite).

2 versions de Manchon caoutchouc de liaison sont autorisées :

- o Long
- o Option filtre.

En aucun cas le manchon de liaison du Silencieux d'aspiration ne peut être coupé ou modifié

L'appendice avant du silencieux d'aspiration peut être percé à des fins de fixation, pour autant que l'étanchéité de la boîte à air ne soit pas altérée.

Le marquage IAME est facultatif (Pas de marquage sur les plus anciens modèles)

En cas de pluie, un dispositif empêchant l'eau de rentrer directement dans le Silencieux d'aspiration est autorisé, à condition que celui-ci ne fasse pas office de venturi et favorise l'entrée d'une plus grande quantité d'air que le silencieux d'aspiration d'origine utilisé seul.



2.1.4 Batteries :

Les batteries Technologie VRLA (Plomb / Acide / Gel), sont les seules autorisées.

Les batteries Lithium-Ion sont tolérées.

A tout moment, la batterie doit être correctement connectée au faisceau électrique du moteur.

2.1.5 Châssis, accessoires et équipements

Tous les châssis de type « Mini kart » Homologués CIK à partir de 2020 ou homologué par une ASN et intégrant les recommandations CIK sont autorisés.

Diamètre maximal de l'arbre arrière 30mm.

Empattement compris entre 900 et 950mm. (+/-5mm)

Voie arrière de 110 cm maximum.

Un seul châssis autorisé par meeting.

Roulements à billes céramique interdits.

Freins arrière à commande mécanique ou hydraulique.

Freins avant interdits.

Disque acier ou fonte obligatoire (Aluminium, Céramique et carbone interdits)

Jantes alu ou magnésium autorisées (à roulement ou à moyeux pour l'avant)

Carénage avant obligatoirement monté avec le Kit de montage homologué CIK/FIA 2015-2020 ou Carénage avant homologué compatible avec le kit de montage homologué CIK/FIA 2015-2020

(Règlement CIK Dessin technique N°2c et 2d)

La fixation doit être réalisée manuellement avec les 2 brides à crochets réglables et ce sans l'aide d'un quelconque outil aussi bien pour le montage que pour le démontage.

La distance entre la carrosserie et le pare-choc avant en position correcte ne peut être inférieure à 27 mm en tous points (IAME Séries RT annexe N°05)

Protection des roues arrières plastique homologuée CIK obligatoire.

Un dispositif de sécurité sur les supports est autorisé pour peu qu'il ne participe pas à une quelconque rigidification du châssis et qu'il ne soit pas saillant et jugé dangereux.

Le carter de chaîne intégral est obligatoire.

Les protections de châssis sont autorisées pour peu qu'elles soient réalisées en matériaux non cassant, ne procurent aucun avantage (Rigidité, Aérodynamisme etc.), qu'elles ne soient pas saillantes et jugées dangereuses.

Partie 2 – Prescriptions par catégorie – 2.1.5 Mini Rookie & Mini (suite)

En cas de détérioration du châssis enregistré et sur demande du concurrent, les commissaires sportifs pourront après concertation avec les commissaires techniques autoriser, s'il s'avère irréparable, le remplacement du châssis par un châssis de même type et de même marque.

Après acceptation par le délégué technique, le châssis de remplacement pourra alors être enregistré.

Pneumatiques imposés

- *Slicks : Komet K1D-M Dimensions : Avant : 10 x 4.00-5.
Arrière : 11 X 5.00-5*
- *Pluies : interdits*

Identification en piste

- *Plaques numéros : Jaunes (1 avant, 1 arrière, 2 Latérales)*
- *Chiffres : Noirs*
(Fond de numéros avec chiffres intégrés autorisés)

2.3 X30 Junior

Poids total minimum (pilote compris) : **145 Kg**

2.3.1 Moteur, accessoires et équipements

Le moteur IAME X30 Junior 16000 RPM est le seul moteur autorisé équipé de l'allumage électronique SELETTA, Digital K (Boîtier de type "C".) ou Digital "S" (Bobine de type "C".) conforme à la Fiche Constructeur N°254 et utilisé avec tous les accessoires mentionnés.

Aucune transformation, amélioration, ajout, retrait de matière ou polissage d'un des éléments du moteur ou d'un de ses accessoires ne sont autorisés.

Seule exception : le garde chaîne en plastique qui peut être modifié pour permettre le démontage de la chaîne sans devoir le démonter du moteur.

La lettre figurant sur le boîtier ou la Bobine électronique devra être visible à tout moment sans devoir le démonter ou démonter quelconque élément (Faisceau, relais etc...)

Le boîtier ou la bobine électronique pourront être remplacés à tout moment de la course par un exemplaire fourni par l'organisateur du challenge et ce sans préavis. Il doit donc être possible de le démonter du kart sans obligation d'intervention mécanique sur un des autres éléments. Le promoteur du challenge ne peut être tenu responsable en cas de dysfonctionnement du boîtier ou de la bobine électronique échangés.

Seules les pièces détachées d'origine IAME peuvent être employées lors des entretiens du moteur.

Joint de cylindre:

- o Epaisseur libre (IAME origine uniquement)
- o Empilage autorisé.

Squish mesuré en tout point : 0.90 mm minimum

Contrôle effectué avec un fil « étain/plomb » (étain 50%) de Ø 1,5 (-0.10mm / + 0.05mm) suivant la méthode décrite en annexe 12 du IAME INTERNATIONAL SERIES

Le segment d'origine est le seul autorisé (épaisseur 2.18mm +/- 0.05mm)

Les clapets en fibre de verre VETRONITE (Epaisseur 0.30mm minimum) ou carbone (Epaisseur 0.24 mm minimum) d'origine et marqués IAME sans modification aucune sont les seuls autorisés. Le panachage de clapets est interdit.

Seuls les pignons moteurs 10, 11 et 12 dents d'origine IAME sont autorisés.

La mise en marche se fera obligatoirement par le système de démarreur à source d'énergie embarquée; toutefois, en cas de force majeure, le démarrage pourra se faire par démarreur externe et ce à l'appréciation du contrôle technique qui veillera à ce que le pilote se présente avec un kart en ordre de démarrage dans un délai raisonnable.

L'embrayage centrifuge devra entrer en prise totale et entraîner le kart à un régime de 4500 T / mn avec une tolérance de + 500 T/mn maximum et ce, à tout moment de l'épreuve. (au départ comme à l'arrivée).



Partie 2 – Prescriptions par catégorie – X30 Junior 2.3.1 (suite)

Les contrôles peuvent se faire en pré grille de départ et/ou en parc d'arrivée.

En cas de contrôle en pré-grille ou à l'arrivée, tout pilote ne satisfaisant pas à cette règle fera l'objet d'un constat de non-conformité technique. Le compte-tour utilisé pour les contrôles est de marque Alfano.

Le joint torique assurant l'étanchéité entre la cloche et le moyeu d'embrayage est obligatoire. L'intérieur de la cloche ainsi que les garnitures d'embrayage ne devront présenter aucune trace de lubrifiant.

Les seules bougies autorisées sont les NGK BR9EG / BR10EG / BR9EIX / BR10EIX / R6254E-105 munies de leur joint d'origine et sans modification aucune.

En cas de pluie, un dispositif empêchant l'eau de rentrer directement dans le Silencieux d'aspiration est autorisé, à condition que celui-ci ne fasse pas office de venturi et favorise l'entrée d'une plus grande quantité d'air que le silencieux d'aspiration d'origine utilisé seul.

L'échappement d'origine nouvelle génération est le seul autorisé (Fiche constructeur N°254) Le seul raccord d'échappement autorisé est le modèle avec restricteur de 22.7mm Maximum à froid comme à chaud. (Fiche d'homologation moteur N°254) Son étanchéité devra être assurée et pourra être contrôlée.

Cale(s) d'épaisseur X30125375 facultative(s)

La longueur de l'échappement pourra être ajustée par l'utilisation de cale(s) X30125375 (ép. 3 mm +/- 0,5mm) d'origine IAME ou de joints additionnels sans aucune modification. (Fiche constructeur N°254)

Un Joint d'échappement au minimum est obligatoire.

L'échappement ainsi que le raccord ne peut subir aucune transformation. Ils ne peuvent également subir aucun retrait de matière ou de peinture ni aucun traitement de chromage ou de polissage.

Le silencieux additionnel d'origine IAME sans aucune modification est obligatoire et est le seul autorisé (IAME Séries FT N°04), à tout moment les contrôleurs techniques peuvent exiger le remplacement de la matière isolante et ce sans devoir aucune justification.

Une sonde de température d'échappement est autorisée.

Le système thermostat d'origine IAME (Simple ou By-pass) est facultatif. Les durites doivent être d'origine IAME (bleues ou noires), un raccord pour prise de température d'eau est autorisé.

Le nombre de support de radiateur est libre.

Tout réchauffeur ou systèmes de raccordement pour réchauffeur sur le circuit d'eau sont strictement interdit

Le "Groupe pompe" (pompe et poulie) d'origine IAME doit impérativement être monté en totalité, avec les courroies (modèle libre) montées sur la poulie.

Le panachage d'éléments plastique et alu est autorisé.

Les protections de cylindre de tous types sont tolérées pour peu qu'elles ne procurent aucun avantage Aérodynamique, qu'elles ne soient pas saillantes et jugées dangereuses.

Un écran de radiateur réglable (rideau) est autorisé. Celui-ci doit être fixé sur le radiateur. Une bande adhésive est tolérée pour peu que celle-ci fasse le tour du radiateur de telle manière qu'elle ne puisse pas être enlevée en roulant, même partiellement.



2.3.2 Roulements et Bagues d'étanchéités (joints spis) :

Roulements de vilebrequin :

- ✓ Type 6206 jeu interne C3 ou C4 à billes acier et cage polyamide de marque SKF (les roulements de même type seront tolérés) Sens de montage : billes apparentes une fois le vilebrequin démonté.
- ✓ BC-3342 B à rouleaux uniquement de marque SKF
- ✓ Le panachage est interdit, les cales de réglages de jeu axial IAME d'origine sont autorisées.

Arbre d'équilibrage :

- ✓ Type 6202 et 6005 jeu interne C3 ou C4 à billes acier et cage polyamide de marque SKF (les roulements de même type seront tolérés) Sens de montage libre.

Contacts Obliques interdits.

Les joints spis doivent être impérativement montés partie creuse vers l'intérieur du carter et non remplis de quelque matière que se soit. Ils ne peuvent en aucun cas être modifiés et seront d'origine IAME.

2.3.3 Carburateur et accessoires

TILLOTSON HW-27A (modèle avec Venturi diamètre 27,00 mm Maxi) dans sa configuration strictement d'origine (Fiche Constructeur N° 348)

Tout retrait , ajout de matière ou polissage d'un des éléments du carburateur est strictement interdit.

Seuls les accessoires et pièces détachées d'origine livrés avec le carburateur et par IAME-Belgium sont autorisés.

- Le kit Pointeau et Puits TILLOTSON Réf : 233-721P avec rondelle d'étanchéité cuivre sont les seuls autorisés (1 seule rondelle cuivre d'origine est autorisée)
- Les Joints et Membranes, TILLOTSON Réf : DG 3HW sont les seuls autorisés
- Le ressort de fourchette est libre
- Le joint de carburateur devra obligatoirement être un joint d'origine IAME. (épaisseur 1 mm +/- 0.3mm)
- Le joint de convoyeur / boîte à clapets devra obligatoirement être un joint d'origine IAME. (épaisseur 0,8 mm +/- 0,3 mm)
- Le joint de boîte à clapets / carter devra obligatoirement être un joint d'origine IAME. (épaisseur 1 mm +/- 0,3 mm)

Seul le Silencieux d'aspiration (Nouvelle Génération) muni de son raccord caoutchouc et de son élément filtrant en mousse strictement d'origine sans aucune modification est autorisé (Fiche Constructeur N°254)

Les grilles de trompettes sont facultatives.

En cas de pluie, un dispositif empêchant l'eau de rentrer directement dans le Silencieux d'aspiration est autorisé, à condition que celui-ci ne fasse pas office de venturi et favorise l'entrée d'une plus grande quantité d'air que le silencieux d'aspiration d'origine utilisé seul.



2.3.4 Batteries

Batteries Technologie VRLA (Plomb/ Acide/ Gel) sont les seules autorisées.

Les batteries Lithium-Ion sont tolérées

A tout moment, la batterie doit être correctement connectée au faisceau électrique du moteur.

2.3.5 Châssis, accessoires et équipements

Tous les châssis homologués CIK à partir de 2011 sont autorisés.

Un seul châssis est autorisé par meeting.

Le "sticker" fabricant sur l'arbre arrière est facultatif.

Freins à commande hydraulique homologués CIK.

Freins avant interdits.

Disques acier ou fonte obligatoires (Aluminium, Céramique et carbone interdits)

Roulements à billes céramique interdits.

Carénage avant obligatoirement monté avec le Kit de montage homologué CIK/FIA 2015-2020 ou Carénage avant homologué compatible avec le kit de montage homologué CIK/FIA 2015-2020 (Règlement CIK Dessin technique N°2c et 2d)

La fixation devra être réalisée manuellement avec les 2 brides à crochets réglables et ce sans l'aide d'un quelconque outil aussi bien pour le montage que pour le démontage.

La distance entre la carrosserie et le pare-choc avant en position correcte ne peut être inférieure à 27 mm en tous points (IAME Séries RT annexe N°05)

Protection des roues arrières plastique homologuée CIK obligatoire.

Un dispositif de sécurité sur les supports est autorisé pour peu qu'il ne participe pas à une quelconque rigidification du châssis et qu'il ne soit pas saillant et jugé dangereux.

Le carter de chaîne intégral est obligatoire.

Les protections de châssis sont autorisées pour peu qu'elles soient réalisées en matériaux non cassant, ne procurent aucun avantage (Rigidité, Aérodynamisme etc.) et qu'elles ne soient pas jugées saillantes et dangereuses.

En cas de détérioration du châssis enregistré et sur demande du concurrent, les commissaires sportifs pourront après concertation avec les commissaires techniques autoriser s'il s'avère irréparable, le remplacement du châssis par un châssis de même marque et de même type.

Pneumatiques imposés

- Slicks : **Komet K2H** Dimensions : Avant 10x4.60-5
Arrière 11x7.10-5.
- Pluies: **Komet K1W** Dimensions : Avant 10x4.20-5
Arrière 11x6.00-5

Identification en piste

- Plaques numéros : **Jaunes** (1 avant, 1 arrière, 2 Latérales)
- Chiffres : **Noirs**
(Fond de numéros avec chiffres intégrés autorisés)

2.4 X30 Senior, X30 Master, X30 Gentleman

X30 Senior

Poids total minimum (pilote compris) : **158Kg**

X30 Master

Poids total minimum (pilote compris) : **168Kg**

X30 Gentleman

Poids total minimum (pilote compris) : **168Kg**

2.4.1 Moteur, accessoires et équipements

Le moteur IAME X30 Junior 16000 RPM est le seul moteur autorisé équipé de l'allumage électronique SELETTA, Digital K (Boîtier de type "C".) ou Digital "S" (Bobine de type "C".) conforme à la Fiche Constructeur N°254 et utilisé avec tous les accessoires mentionnés.

Aucune transformation, amélioration, ajout, retrait de matière ou polissage d'un des éléments du moteur ou d'un de ses accessoires ne sont autorisés.

Seule exception : le garde chaîne en plastique qui pourra être modifié pour permettre le démontage de la chaîne sans devoir le démonter du moteur.

La lettre figurant sur le boîtier ou la bobine électronique doit être visible à tout moment sans devoir le démonter ou démonter quelconque élément (Faisceau, relais etc...)

Le boîtier ou la bobine électronique peuvent être remplacés à tout moment de la course par un exemplaire fourni par l'organisateur du challenge et ce sans préavis. Il doit donc être possible de le démonter du kart sans obligation d'intervention mécanique sur un des autres éléments. Le promoteur du challenge ne peut être tenu responsable en cas de dysfonctionnement du boîtier ou de la électronique échangés.

Seules les pièces détachées d'origine IAME pourront être employées lors des entretiens du moteur.

Joint de cylindre :

- o Epaisseur libre (IAME origine uniquement)
- o Empilage autorisé.

Le Contrôle du Squish sera effectué avec un fil « étain/plomb » (étain 60% Plomb 40% marque WURTH Ref : N°0987-113) de Ø 1,5mm (+ 0.05mm / - 0.10mm), suivant la méthode décrite en annexe 12 du IAME INTERNATIONAL SERIES

Le segment d'origine est le seul autorisé (épaisseur 2.18mm +/- 0.05mm)

Les clapets en fibre de verre VETRONITE (Epaisseur 0.30mm minimum) ou carbone (Epaisseur 0.24 mm minimum) d'origine et marqués IAME sans modification aucune sont les seuls autorisés. Panachage interdit.

Seuls les pignons moteurs 10,11 et 12 dents d'origine IAME sont autorisés.



Partie 2 – Prescriptions par catégorie – X30 SEN/MAS/GENTL. 2.4.1 (suite 1)

La mise en marche se fera obligatoirement par le système de démarreur à source d'énergie embarquée; toutefois, en cas de force majeure, le démarrage pourra se faire par démarreur externe et ce à l'appréciation du contrôle technique qui veillera à ce que le pilote se présente avec un kart en ordre de démarrage dans un délai raisonnable.

L'embrayage centrifuge doit entrer en prise totale et entraîner le kart à un régime de 4500 T / mn avec une tolérance de + 500 T/mn maximum et ce, à tout moment de l'épreuve. Les contrôles peuvent se faire en pré grille de départ et/ou en parc d'arrivée.

En cas de contrôle en pré-grille ou à l'arrivée, tout pilote ne satisfaisant pas à cette règle fera l'objet d'un constat de non-conformité technique. Le compte-tour utilisé pour les contrôles sera de marque Alfano.

Le joint torique assurant l'étanchéité entre la cloche et le moyeu d'embrayage est obligatoire. L'intérieur de la cloche ainsi que les garnitures d'embrayage ne doit présenter aucune trace de lubrifiant.

Les seules bougies autorisées sont les NGK BR9EG / BR10EG / BR9EIX / BR10EIX / R6254E-105 munies de leur joint d'origine et sans modification aucune.

En cas de pluie, un dispositif empêchant l'eau de rentrer directement dans le Silencieux d'aspiration est autorisé, à condition que celui-ci ne fasse pas office de venturi et favorise l'entrée d'une plus grande quantité d'air que le silencieux d'aspiration d'origine utilisé seul.

L'échappement d'origine nouvelle génération est le seul autorisé (Fiche d'homologation Moteur N°254)

Cale(s) d'épaisseur X30125375 facultative(s)

La longueur de l'échappement peut être ajustée par l'utilisation de cale(s) X30125375 (ép. 3 mm +/- 0,5mm) d'origine IAME ou de joints additionnels sans aucune modification. (Fiche d'homologation moteur N°254)

Un Joint d'échappement au minimum est obligatoire.

L'échappement ainsi que le raccord ne peut subir aucune transformation. Ils ne peuvent également subir aucun retrait de matière ou de peinture ni aucun traitement de chromage ou de polissage. Le silencieux additionnel d'origine IAME sans aucune modification est obligatoire et est le seul autorisé (IAME Séries FT N°04), à tout moment les contrôleurs techniques pourront exiger le remplacement de la matière isolante et ce sans devoir fournir aucune justification.

Une sonde de température d'échappement est autorisée. Les durites doivent être d'origine IAME (bleues ou noires) et un raccord de prise de température d'eau peut-être installé sur une durite.

Le système thermostat d'origine IAME (Simple ou By-pass) est facultatif.

Tout réchauffeur ou systèmes de raccordement pour réchauffeur sur le circuit d'eau sont strictement interdit

Le "Groupe pompe" (pompe et poulie) d'origine IAME doit impérativement être monté correctement et en totalité, avec les courroies (modèle libre) en place sur la poulie. Le panachage d'éléments plastique et alu est autorisé.



Partie 2 – Prescriptions par catégorie – X30 SEN/MAS/GENTL. 2.4.1 (suite 2) -> 2.4.3

Les protections de cylindre de tous types sont tolérées pour peu qu'elles ne procurent aucun avantage Aérodynamique, qu'elles ne soient pas saillantes et jugées dangereuses.

Un écran de radiateur réglable (rideau) est autorisé. Celui-ci doit être fixé sur le radiateur. Une bande adhésive est tolérée pour peu que celle-ci fasse le tour du radiateur de telle manière qu'elle ne puisse pas être enlevée en roulant, même partiellement

2.4.2 Roulements et Bagues d'étanchéités (joints spis) :

Roulements de vilebrequin :

- ✓ Type 6206 jeu interne C3 ou C4 à billes acier et cage polyamide de marque SKF (les roulements de même type seront tolérés) Sens de montage : billes apparentes une fois le vilebrequin démonté.
- ✓ BC-3342 B à rouleaux uniquement de marque SKF
- ✓ Le panachage est interdit, les cales de réglages de jeu axial IAME d'origine sont autorisées.

Arbre d'équilibrage :

- ✓ Type 6202 et 6005 jeu interne C3 ou C4 à billes acier et cage polyamide de marque SKF (les roulements de même type seront tolérés) Sens de montage libre.

Contacts Obliques interdits.

Les joints spis doivent être impérativement montés partie creuse vers l'intérieur du carter et non remplis de quelque matière que ce soit. Ils ne peuvent en aucun cas être modifiés et seront d'origine IAME.

2.4.3 Carburateur et accessoires

TILLOTSON HW-27A (modèle avec Venturi diamètre 27,00 mm Maxi) dans sa configuration strictement d'origine (Fiche Constructeur N° 348)

Tout retrait , ajout de matière ou polissage d'un des éléments du carburateur est strictement interdit.

Seuls les accessoires et pièces détachées d'origine livrés avec le carburateur et par IAME-Belgium sont autorisés.

- Pointeau et Puits TILLOTSON Réf : 233-721P avec rondelle d'étanchéité cuivre sont les seuls autorisés (1 seule rondelle cuivre d'origine est autorisée)
- Joints et Membranes, TILLOTSON Réf : DG 3HW sont les seuls autorisés
- Le ressort de fourchette est libre
- Le joint de carburateur devra obligatoirement être un joint d'origine IAME. (épaisseur 1 mm +/- 0.3mm)
- Le joint de convoyeur / boîte à clapets devra obligatoirement être un joint d'origine IAME. (épaisseur 0,8 mm +/- 0,3 mm)
- Le joint de boîte à clapets / carter devra obligatoirement être un joint d'origine IAME. (épaisseur 1 mm +/- 0,3 mm)

Seul le Silencieux d'aspiration (Nouvelle Génération) muni de son raccord caoutchouc et



de son élément filtrant en mousse strictement d'origine sans aucune modification est autorisé (Fiche Constructeur N°254)

Partie 2 – Prescriptions par catégorie – X30 SEN/MAS/GENTL. 2.4.3 (suite) -> 2.4.5

Les grilles de trompettes sont facultatives.

En cas de pluie, un dispositif empêchant l'eau de rentrer directement dans le Silencieux d'aspiration est autorisé, à condition que celui-ci ne fasse pas office de venturi et favorise l'entrée d'une plus grande quantité d'air que le silencieux d'aspiration d'origine utilisé seul.

2.4.4 Batteries

Batteries Technologie VRLA (Plomb/ Acide/ Gel) sont les seules autorisées.

Les batteries Lithium-Ion sont tolérées

A tout moment, la batterie devra être correctement connectée au faisceau électrique du moteur.

2.4.5 Châssis, accessoires et équipements

Tous les châssis homologués CIK à partir de 2011 sont autorisés.

Un seul châssis est autorisé par meeting.

Le "sticker" fabricant sur l'arbre arrière est facultatif.

Freins à commande hydraulique homologués CIK.

Freins avant interdits.

Disques acier ou fonte obligatoires (Aluminium, Céramique et carbone interdits)

Roulements à billes céramique interdits.

Carénage avant obligatoirement monté avec le Kit de montage homologué CIK/FIA 2015-2020 ou Carénage avant homologué compatible avec le kit de montage homologué CIK/FIA 2015-2020 (Règlement CIK Dessin technique N°2c et 2d)

La fixation doit être réalisée manuellement avec les 2 brides à crochets réglables et ce sans l'aide d'un quelconque outil aussi bien pour le montage que pour le démontage.

La distance entre la carrosserie et le pare-choc avant en position correcte ne peut être inférieure à 27 mm en tous points (IAME Séries RT annexe N°05)

Protection des roues arrières plastique homologuée CIK obligatoire.

Un dispositif de sécurité sur les supports est autorisé pour peu qu'il ne participe pas à une quelconque rigidification du châssis et qu'il ne soit pas saillant et jugé dangereux.

Le carter de chaîne intégral est obligatoire.

Les protections de châssis sont autorisées pour peu qu'elles soient réalisées en matériaux non cassant, ne procurent aucun avantage (Rigidité, Aérodynamisme etc.) et qu'elles ne soient pas jugées saillantes et dangereuses.

En cas de détérioration du châssis enregistré et sur demande du concurrent, les commissaires sportifs pourront après concertation avec les commissaires techniques autoriser s'il s'avère irréparable, le remplacement du châssis par un châssis de même



marque et de même type.

Partie 2 – Prescriptions par catégorie – X30 SEN/MAS/GENTL. 2.4.5 (suite)

Pneumatiques imposés

- Slicks : Komet **K2M** Dimensions: Avant 10x4.60-5
Arrière 11x7.10-5.
- Pluies: Komet **K1W** Dimensions : Avant 10x4.20-5
Arrière 11x6.00-5

Identification en piste

X30 Senior, Master, Gentleman

- Plaques numéros : **Jaunes** (1 avant / 1 arrière / 2 latérales)
- Chiffres : **Noirs**
(Fond de numéros avec chiffres intégrés autorisés)

Partie 2 – Prescriptions par catégorie – X30 Super-Shifter 175cc 2.5 -> 2.5.1

2.5 X30 Super-Shifter 175cc

*Poids total minimum (pilote compris) X30 Super-Shifter : **183Kg***

*Poids Total minimum (pilote compris) X30 Super-Shifter Master : **188Kg***

2.5.1 Moteur, accessoires et équipements

Le moteur IAME X30 Supersifter 175cc est le seul moteur autorisé équipé de l'allumage électronique SELETTRA, Digital K (Boîtier de type "L1".) ou Digital "S" (Bobine de type "L1".) ou de L'allumage électronique PVL Digital 690 (Bobine électronique PVL de type " L1 ") (Fiche Constructeur N°343)

Il devra être conforme à la fiche d'homologation en vigueur et utilisé avec tous ses accessoires d'origine mentionnés sur la fiche constructeur.

Aucune transformation, amélioration, ajout, ni retrait de matière ou polissage d'un des éléments du moteur ou d'un de ses accessoires ne sont autorisés.

Seules les pièces détachées d'origine IAME pourront être employées lors de l'entretien du moteur.

Les joints de cylindre d'origine peuvent être remplacés par des joints d'épaisseur 0.10 / 0.20 /0.30 /0.40 /0.50 mm (Tolérance +/- 0.05mm) d'origine IAME. L'empilage est autorisé.

Un seul joint de culasse en cuivre est autorisé

Les Renforts de clapets sont facultatifs et libres en forme et en nombre. Les Clapets sont d'origine marqués IAME (épaisseur 0.40mm +/- 0.05mm)

Le Contrôle du Squish sera effectué avec un fil « étain/plomb » (étain 60% Plomb 40% marque WURTH Ref : N°0987-113) de Ø 1,5mm (+ 0.05mm / – 0.10mm), suivant la méthode décrite en annexe 12 du IAME INTERNATIONAL SERIES

La mise en marche se fera par le système de démarreur à source d'énergie embarquée ou en poussant le kart si nécessaire.

La lettre figurant sur le boîtier ou la Bobine électronique devra être visible à tout moment sans devoir le démonter ou démonter quelconque élément. (Faisceau, relais etc...) Le boîtier ou la bobine électronique pourront être remplacés à tout moment de la course par un exemplaire fourni par l'organisateur du challenge et ce sans préavis. Il devra donc être possible de le démonter du kart sans obligation d'intervention mécanique sur un des autres éléments.

Le promoteur du challenge ne pourra être tenu responsable en cas de dysfonctionnement du boîtier ou de la bobine électronique échangés.

Les seules bougies autorisées sont NGK BR9EG / BR9 EIX / BR10EG / BR10EIX / R6254E-105 munies de leur joint d'origine et sans modification aucune.

Le radiateur, la pompe à eau et la poulie sont libres (pompe à eau conventionnelle, actionnée par courroie(s))



Le système thermostat d'origine IAME (Simple ou By-pass) est libre et facultatif

Partie 2 – Prescriptions par catégorie – X30 Super-Shifter 175cc 2.5.1 (suite)

Tout réchauffeur ou système de raccordement pour réchauffeur sur le circuit d'eau sont strictement interdit

Les protections de cylindre de tous types sont tolérées pour peu qu'elles ne procurent aucun avantage aérodynamique, qu'elles ne soient pas saillantes et jugées dangereuses.

Un écran de radiateur réglable (rideau) est autorisé. Celui-ci doit être fixé sur le radiateur. Une bande adhésive est tolérée pour peu que celle-ci fasse le tour du radiateur de telle manière qu'elle ne puisse pas être enlevée en roulant, même partiellement

Les pignons moteurs de sortie de boîte peuvent être Z15, 16, 17, 18, 19 ou 20 dents d'origine IAME qui sont les seuls autorisés.

Le pot d'échappement d'origine (Fiche Constructeur N°343) est le seul autorisé.

L'échappement ainsi que le collecteur ne pourront subir aucune transformation. Ils ne pourront également subir aucun retrait de matière ou de peinture ni aucun traitement de chromage ou de polissage.

Le perçage du pot d'échappement pour permettre le montage d'une sonde de température (à l'endroit spécifiquement prévu) est autorisé.

En cas de fissure, le pot pourra être ressoudé sans que la réparation ne modifie les formes intérieures.

*La longueur de la pipe d'échappement devra rester strictement d'origine.
1 cale en aluminium (Cod. IFH 20500 Ép.: 5 +/- 0,5) et 2 seuls joints d'origine IAME sont obligatoires (Épaisseur: 1,4 min en toutes circonstances)*

Seuls le coude échappement Réf.: IZH - 06100 (28mm) d'origine sans aucune transformation est autorisé.

Silencieux d'échappement les seuls autorisés :

- *Silencieux KZ1 / KZ2 Homologués CIK 2014 - 2022*
- *Silencieux KZ1 / KZ2 Homologués CIK 2016 - 2024*
- *Silencieux KZ1 / KZ2 Homologués CIK 2019 - 2021*
- *Silencieux Elto Type 118 "Aluminium" et Elto Type 108 "Carbone" (IAME Séries FT N° 9)*

Les silencieux d'échappement devront impérativement, rester conforme à leur fiche d'homologation, où techniques.

Ils ne devront subir aucune modification de structure ou de dimension.

Les contrôleurs techniques pourront demander un remplacement du matériel d'isolation du silencieux d'échappement sans devoir fournir aucune justification.



Partie 2 – Prescriptions par catégorie – X30 Super-Shifter 175cc 2.5.2 -> 2.5.3

2.5.2 Roulements et Bagues d'étanchéité (joints spis) :

Les Roulements de vilebrequin à rouleaux SKF de type BC1-1442 B sont les seuls autorisés.

Les cales d'épaisseurs d'origine IAME pour le réglage du jeu axial sont autorisées.

Les roulements d'arbre de boîte de vitesse de type 6205 jeu interne C3 ou C4, 6204 jeu interne C3 ou C4, 6202 jeu interne C3 ou C4 billes acier, cage acier ou polyamide, de marque SKF sont les seuls autorisés. Toutefois, les roulements de même type seront tolérés.

Les joints spis devront être impérativement montés partie creuse vers l'intérieur du carter et non remplis de quelque matière que se soit. Aucune modification n'est autorisée.

2.5.3 Carburateur et accessoires

TILLOTSON HB 15A strictement d'origine sans modifications. Le retrait, l'ajout de matière ou le polissage sont interdits.

Seuls les accessoires et pièces détachées d'origine sont autorisés :

- Les kits Pointeau et Puits TILLOTSON Réf : 233-717P avec rondelle d'étanchéité cuivre sont les seuls autorisés (1 seule rondelle cuivre d'origine est autorisée et obligatoire)
- Les Joints et Membranes, TILLOTSON Réf : DG-1HB sont les seuls autorisés
- Le Gicleur TILLOTSON Réf : 49-B58 est le seul autorisé
- Le ressort de fourchette est libre
- Le joint de carburateur devra obligatoirement être un joint d'origine IAME. (épaisseur 0.80 mm +/- 0.20mm mm)
- Le joint de convoyeur / boîte à clapets devra obligatoirement être le joint d'origine IAME.
- Le surfacage du plan de joint de la boîte à clapet est autorisé pour permettre la bonne étanchéité de l'ensemble boîte à clapets / carter

Silencieux d'aspiration (Conforme à leur fiche d'homologation) autorisés :

- RR NOX et RR NOX 2 Ø30 (avec élément insonorisant)
- RR ACTIVE (V 2017) et RR ACTIVE NEW Ø30 (avec élément insonorisant)
- KG APE 1 Ø30
- KG NITRO Ø30
- KG POWER 30 Ø30

Le raccord en caoutchouc devra rester conforme à celui représenté sur la fiche d'homologation du silencieux d'aspiration utilisé.



En cas de pluie, un dispositif empêchant l'eau de rentrer directement dans le Silencieux d'aspiration est autorisé, à condition que celui-ci ne fasse pas office de venturi et favorise l'entrée d'une plus grande quantité d'air que le silencieux d'aspiration d'origine utilisé seul.

Partie 2 – Prescriptions par catégorie – X30 Super-Shifter 175cc 2.5.4 -> 2.5.5

2.5.4 Batteries :

Les Batteries Technologie VRLA (Plomb/ Acide/ Gel) sont les seules autorisées.

Les batteries Lithium-Ion sont tolérées.

A tout moment, la batterie devra être correctement connectée au faisceau électrique du moteur.

2.5.5 Châssis, accessoires et équipements

Tous les châssis homologués CIK à partir de 2011 sont autorisés.

Un seul châssis est autorisé par meeting.

Freins à commande hydraulique agissant simultanément sur les 4 roues ayant une homologation CIK pour karts à boîte de vitesses sont obligatoires.

Disques acier ou fonte obligatoires. (Aluminium, Céramique et carbone interdits)

Roulements à billes céramique interdits.

Le "sticker" fabricant sur l'arbre arrière est facultatif.

Carénage avant obligatoirement monté avec le Kit de montage homologué CIK/FIA 2015-2020 ou Carénage avant homologué compatible avec le kit de montage homologué CIK/FIA 2015-2020

(Règlement CIK Dessin technique N°2c et 2d)

La fixation devra être réalisée manuellement avec les 2 brides à crochets réglables et ce sans l'aide d'un quelconque outil aussi bien pour le montage que pour le démontage.

La distance entre la carrosserie et le pare-choc avant en position correcte ne pourra être inférieure à 27 mm en tous points (IAME Séries RT annexe N°05)

Protection des roues arrières plastique et leur supports homologuée CIK obligatoire.

Un dispositif de sécurité sur les supports est autorisé pour peu qu'il ne participe pas à une quelconque rigidification du châssis et qu'il ne soit pas saillant et jugé dangereux.

Les protections de châssis sont autorisées pour peu qu'elles soient réalisées en matériaux non cassant, ne procurent aucun avantage (Rigidité, Aérodynamisme etc.), qu'elles ne soient pas saillantes et jugées dangereuses.

En cas de détérioration du châssis enregistré et sur demande du concurrent, les commissaires sportifs pourront après concertation avec les commissaires techniques autoriser s'il s'avère irréparable, le remplacement du châssis par un châssis de même marque et de même type.

Pneumatiques imposés

- Slicks : **Komet K2 M** Dimensions: Avant 10x4.60-5
Arrière 11x7.10-5.
- Pluies: **Komet K1W** Dimensions : Avant 10x4.20-5



Partie 2 – Prescriptions par catégorie – X30 Super-Shifter 175cc 2.5.5 (suite)

Identification en en piste :

X30 SUPER-SHIFTER

- Plaques numéros : **Jaunes** (1 avant / 1 arrière / 2 latérales)
- Chiffres : **Noirs**

(Fond de numéros avec chiffres intégrés autorisés)

X30 SUPER-SHIFTER MASTER

- Plaques numéros : **Blanches** (1 avant / 1 arrière / 2 latérales)
- Chiffres : **Noirs**

(Fond de numéros avec chiffres intégrés autorisés)



Speedwear.be



- Partie 3 -

(Chronologie)

3.1 Chronologie et Mises à jour

3.1.1 Version initiale

Date d'effet

IAME Séries RT 2021 / V.I

Version initiale

01/ 01/ 2021

3.1.2 Mises à jour

IAME Séries RT M.A.J N° ...

Mises à jour

*(*)*

* Les **Mises à jour de ce règlement**, sont signifiées dans le document
(**IAME Séries DR 2021**) à l'indice en vigueur

